

# Une condamnation qui rouvre des portes

**Le tribunal correctionnel a rendu hier son délibéré dans l'affaire qui oppose depuis plusieurs mois Pierre-Luc Bonnin, conseiller pour le théâtre à la direction générale des affaires culturelles, à André Pangrani et Emmanuel Genvrin, respectivement président et directeur de la compagnie de théâtre Vollard. Un délibéré qui les reconnaît coupables d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique et qui les a, en revanche, relaxés pour des motifs beaucoup plus graves : menaces et actes d'intimidations envers fonctionnaire. Un verdict qui coupe la poire en deux, mais qui devrait, à terme, contribuer à résoudre les problèmes financiers de la compagnie dionysienne.**

C'est tellement irréel tout ça. Ils ont visiblement coupé la poire en deux en reconnaissant l'outrage et en oubliant la menace et l'intimidation. Je suis condamné solidairement avec mon président pour des injures que je n'ai pas dites. Mais ce qui est important maintenant, c'est de savoir si cette décision de justice va continuer à entraîner la coupure de nos subventions. Je suis rassuré sur ce plan. Nous avons négocié à Paris la réouverture de nos crédits si nous n'étions pas condamnés pour intimidation et menaces. Ça m'a été dit au cabinet de Mme Trautmann et ça m'a été confirmé encore hier par Jean-François Marguerin, conseiller pour les spectacles vivants au ministère de la Culture et de la Communication. Il a demandé les attendus du procès à la Drac pour pouvoir débloquent la situation.

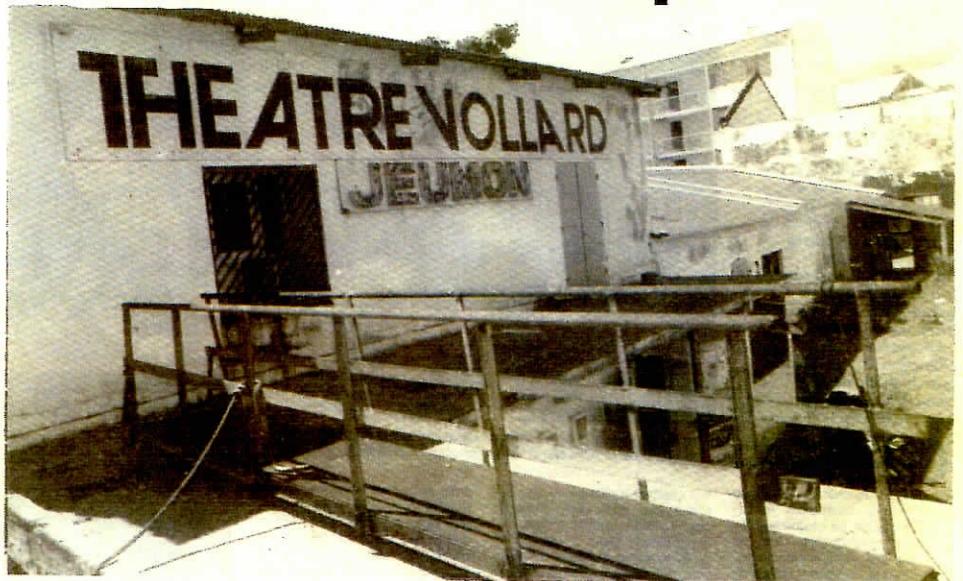
chefs d'accusation ressemble à une victoire, dans le sens où elle devrait entraîner un déblocage de la situation sur le terrain des subventions d'Etat. Ce n'est pas rien, puisque ce sont 450 000 francs qui sont en jeu. Une somme dont l'attribution pourrait d'ailleurs entraîner un engagement plus franc des autres partenaires de la compagnie dionysienne.

Une grande bouffée d'oxygène, donc, alors que Vollard, placé en redressement judiciaire, restait sous la menace d'une liquidation, le 30 août prochain, faute de présenter un plan de redressement viable.

## «Vollard n'aura pas de subvention»

Reste que cette promesse ministérielle ne semble pas avoir été entendue à la direction régionale des affaires culturelles où Alain Duval considère cette affaire comme pénible. «Vollard a été condamné, mais nous ne faisons surtout pas de triomphalisme. On ne va pas déboucher le champagne et on aurait aimé que ça se passe autrement. Mais je pense que la plainte de Pierre-Luc Bonnin était légitime et que la décision du tribunal l'a reconnue. Les agents de l'Etat, les fonctionnaires, sont des êtres humains comme les autres et il y a des attitudes qui ne sont pas admissibles sur le plan humain».

Si la décision du tribunal correctionnel n'est pas considérée comme une victoire par le directeur régional des affaires culturelles, il n'en campe pas moins sur ses positions en ce qui concerne le subventionnement de Vollard : «Je tiens à rappeler qu'il n'y aucun lien entre l'attribution des subventions et cette affaire. C'est clair, Vollard n'aura pas de subventions cette année. La troupe a fait des propositions à la Drac qui ont été examinées selon des critères objectifs qui n'étaient pas réunis. Un programme pour une compagnie en difficulté, ça



La relaxe pour les faits de menaces et actes d'intimidations devrait permettre à Vollard de débloquent la situation vis-à-vis de ses crédits d'Etat, même si la Drac campe toujours sur ses positions.

s'appelle un plan de redressement. Il est fini le temps où on épongeait les déficits des associations. Il faut relire les textes. Appelez le ministère de l'Economie et des Finances».

On s'en rend compte, la fermeté de cette attitude met la Drac en porte-à-faux vis-à-vis de son ministère de tutelle qui semble vouloir débloquent la situation. La direction régionale des affaires culturelles devra-t-elle se désavouer dans les jours qui viennent ? Le ministère viendra-t-il sur ses promesses pour sauver la face d'une Drac secouée par une affaire qui dure depuis des mois ? Difficile de le savoir.

Mais il ne faudra simplement pas oublier que c'est de la suite des événements que dépendent aujourd'hui l'avenir de comédiens et un pan important de la création théâtrale réunionnaise. On est sorti du judiciaire pour entrer enfin dans le culturel. Vollard a des projets, l'Etat des enveloppes. Il serait temps de parler d'émotion, de plaisir, de public et bien entendu de dialogue, qui est l'essence même du théâtre. Comme le dit Alain Duval, «pour être partenaire, il faut être deux et l'accepter». Une vérité qui devra bien faire son chemin pour redonner la parole à la création.

Vincent PION

## Vers un déblocage de la situation

Les faits qui leur étaient reprochés remontent au 20 janvier dernier au cours d'une réunion houleuse dans les locaux de la Drac, qui avait entraîné la décision du conseiller de porter plainte contre Vollard pour outrages et, beaucoup plus grave, pour menaces et actes d'intimidation. Des faits passibles de prison ferme.

Si sa condamnation pour outrages reste difficile à avaler, la relaxe pour les deux autres

## Les réactions

► M<sup>e</sup> Catherine Delrieu, avocat de Vollard. «C'est un demi-succès dans la mesure où nous avions plaidé la relaxe sur l'ensemble du dossier. Mais le tribunal a tranché et nous n'irons pas en appel. Cette condamnation va être inscrite sur les casiers judiciaires d'Emmanuel Genvrin et d'André Pangrani et ce sera certainement dommageable pour eux. Je trouve dommage qu'ils aient eu cette condamnation, aussi infime soit-elle, car pour moi, ce sont des personnes dont la probité ne peut être mise en doute. On espère maintenant que Vollard pourra retrouver ses subventions pour

assurer son redressement. Mais ce sera sûrement problématique puisque leur seul interlocuteur restera la personne qui les a emmenés devant la justice. Une autre bataille s'engage maintenant. Ce sera fin août devant le tribunal de commerce. On présentera alors un plan de redressement et nous demanderons une nouvelle période d'observation pour que Vollard puisse continuer d'enchanter le public».

► André Pangrani, président de l'association théâtre Vollard. «Je note que nous sommes lavés de l'accusation la plus grave. C'est soulageant,

même si j'ai le sentiment qu'on a voulu faire de nous des criminels. On est parti de la notion d'intimidation pour arriver à de l'impolitesse. C'est quelque part dramatique, idiot, sans compter que ça ne change en rien le problème de fond, qui est un problème de politique culturelle. D'une manière générale, j'ai trouvé ce procès surréaliste et l'opinion en tirera les conclusions qu'elle voudra. J'estime aujourd'hui que mon honneur est lavé et je souhaite maintenant que l'avenir de Vollard se règle au plus vite. Il ne faut pas oublier qu'on a perdu beaucoup de temps avec cette histoire et qu'on reste en redressement judiciaire».

**Le QUOTIDIEN**  
N° 6939 - 25<sup>e</sup> année  
DE LA REUNION ET DE L'OCEAN  
INDIEN  
Prx : 5,00F (0,76 Euro)  
samedi 3 juillet 1999

## THEATRE VOLLARD

### La poire en deux

En condamnant Emmanuel Genvrin et André Pangrani pour outrages, mais en les relaxant pour les faits de menaces et actes d'intimidation envers un fonctionnaire, le tribunal correctionnel de Saint-Denis a coupé la poire en deux dans l'affaire qui opposait Vollard au conseiller pour le théâtre Pierre-Luc Bonnin.

PAGE 9